

La copie et la dérive

(texte écrit pour souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, 23 avril)

L'industrie de la musique populaire et ses artisans se sont récemment lancés dans une vaste campagne de sensibilisation publique afin de faire admettre que le téléchargement de chansons, via Internet, viole le droit d'auteur. En raison de ces pratiques de reproduction non autorisée et non rétribuée, les artistes sont lésés des redevances que leur rapporte la vente de leurs disques, et les maisons avec lesquelles ils ont passé contrat de production et de diffusion sont du coup privées de la part qui leur revient. Un récent jugement de la cour fédérale cautionnait le téléchargement en l'associant à la photocopie : il est difficile de se réjouir, quand on travaille dans le monde du livre, qu'une situation depuis longtemps décriée (le "photocopillage ") puisse désormais servir de caution à des pratiques analogues.

Le phénomène de la reproduction par photocopie est sans doute symptomatique de notre époque : du photocopieur au scanner, la mécanique de la copie s'est raffinée ; le procédé, notamment pour les fins de l'enseignement, institue un cadre où il est facile de s'en remettre à la copie plutôt qu'à l'original. Il en coûte moins cher de recourir au fac-similé, de prélever des morceaux choisis – la photocopie tronque à satiété – que de lire l'œuvre dans son intégralité, sans égard pour la perte de sens que le procédé provoque. Pourquoi écrire, continuer à écrire dans un tel contexte ? Le livre ne serait-il destiné qu'à satisfaire son auteur et assurer l'unité de base de ce qui sera multiplié à loisir ? Paradoxalement, il ne s'est jamais publié autant de nouveaux titres, comme si écrivains et éditeurs avaient choisi de nier l'existence de ces ponctions délétères en accroissant la production d'originaux.

Le livre résulte de la conjugaison de savoirs et de talents : l'imagination d'un écrivain (pour les fins de la présente, circonscrivons le propos à la fiction) mise en mots, en phrases, en figures, en chapitres par ses soins. Et rendue accessible, publique – c'est le sens premier de l'acte de publier – grâce à des interventions multiples (l'éditeur, sur le texte, à fin d'optimisation, puis dans la mise en marché ; l'imprimeur, sur la dimension matérielle ; etc.). L'œuvre se retrouve ainsi, en fin de course, dans les mains des lecteurs ou sur les étagères d'une bibliothèque. La matérialité du livre est garante de plaisir : toucher, vue, odorat – ah ! l'odeur d'un livre frais sorti de l'imprimerie ! Or voici qu'il est possible d'en obtenir tout le contenu, ou la partie congrue, en le glissant dans un photocopieur ou un lecteur optique, qui sont des machines pratiques, mais assez bêtes, capables d'ouvrir la gueule et de recracher, mais incapables du discernement qui a présidé à la fabrication du livre (tel mot plutôt que tel autre, telle illustration de couverture, telle typographie, tel papier).

Le livre entretient avec l'œuvre un rapport de contenant à contenu dont nous aurions tort d'ignorer la valeur, à côté de laquelle le défilé de lignes sur un écran ou une liasse de feuilles agrafées de format 8 1/2 x 11 font piètre figure. Qui gardera cette chose mollassonne dans une bibliothèque ou ailleurs ? Qui se contentera des entrailles d'un ordinateur comme bibliothèque ? L'ampleur croissante de la corbeille à papier indique le sort final du savoir qui se transmet de la sorte. L'utilité de l'ordinateur est complémentaire à celle de livre, elle ne s'y substitue pas avec efficacité.

Ces opérations se pratiquent dans un déplacement de la rétribution, au détriment de l'auteur, de l'éditeur, des diffuseurs et des libraires. L'économie est cependant illusoire, comme en

témoigne le bulletin de santé des sociétés fabriquant les photocopieurs et les imprimantes ! J'y reviens : ce trafic se passe en grande partie dans les écoles, là où s'acquièrent les pratiques. La perte est immense, symbolique et économique : la pérennité inscrite dans l'œuvre écrite se trouve dissoute ; non seulement la rétribution de l'auteur est annihilée, mais le lien entre son œuvre et lui est réduit à la plus stricte ténuité, à défaut de support compact, collé broché, où le tout existe dans l'évidence de son nom sur la couverture et sur la page de titre.

Nous vivons de toute évidence une période charnière, la Révolution informatique, comme nos aïeux ont traversé la Révolution industrielle. Elle affecte la dimension matérielle des supports (le téléchargement d'un site à un ordinateur personnel), mais la notion même de propriété intellectuelle est perturbée. Les universités et les cégeps s'inquiètent de la recrudescence du plagiat et de la naïveté commode des étudiants qui présentent l'alibi compact contre lequel la pensée se trouve dépourvue : " Je ne savais pas... ". Les emprunts (parfois sans vergogne) aux textes ont toujours existé, mais la perception qu'on en a s'est modifiée en même temps que le geste : à une époque encore récente, il fallait recomposer à la plume ou au clavier l'extrait dont on entendait se servir, moyennant mention ; tout se passe maintenant comme si le glissement de la souris sur du texte numérisé n'était pas associé à une appropriation (il est vrai que le geste de la souris qui " noircit " les lignes requises creuse un éloignement par rapport au texte).

On me rétorquera que nous avons collectivement su réagir en créant Copibec, une société vouée à compenser financièrement les auteurs de la photocopie tirée de leurs œuvres. La gestion de ce fonds est délicate puisqu'elle doit à la fois fournir des redevances compensatoires et poursuivre l'objectif inverse, à savoir la disparition de cette source de revenus générés par la photocopie, de manière à ce que les lecteurs aient accès aux livres. Gardons-nous de confondre la pharmacopée, tout efficace et indispensable qu'elle soit, et le bulletin de santé que nous sommes nombreux à souhaiter pouvoir afficher quand il s'agit du livre ou du disque.

L'expansion technologique oblige à une réflexion nouvelle sur le savoir, ses sources et la manière d'y accéder. Nous vivons dans un univers de transactions ; il est indispensable de réfléchir à la place qu'y occupe la notion de propriété intellectuelle.

Gilles Pellerin
écrivain et éditeur